



Réf : 168/REL

14 juin 2012

**Rapport du Groupe de travail (GL 3) sur les dossiers concernant la CGPM
Marseille, 18 avril 2012**

Participants: liste ci jointe

Documents ci-joints: Ordre du jour, diapositives présentées par M.me Maria Teresa Spedicato et M.me Beatriz Guijarro

1. Le GL 3, sur les dossiers concernant la CGPM, s'est réuni pour la première fois à Marseille le 19 avril 2012. La réunion visait à faire connaître aux participants le système d'évaluation des stocks partagés adopté par le Comité Scientifique de la CGPM (SAC) e par le STECF européen et la formulation des recommandations en matière de gestion. A ce propos, deux experts qui participent à ce processus ont été invités en tant que rapporteurs : M.me Maria Teresa Spedicato (COISPA) et M.me Beatriz Guijarro (IEO-COB). Après les exposés à l'aide des diapositives, le dernier point de l'ordre du jour concernait une présentation suivie par un échange de vues à l'égard de l'interdiction des rejets prévue par la proposition de réforme de la PCP. M.me Maria Teresa Spedicato (COISPA) a présenté le «monitorage et collecte de données sur les rejets».
2. Le Secrétaire Exécutif du CCR MED ouvre les travaux et remercie les participants, les associations et le Président M. Mourad Kahoul pour son hospitalité. L'ordre du jour étant adopté, M.me Susana Sainz-Trapaga, représentante du WWF est nommée coordinatrice du GL3.
3. **Une étude spécifique sur l'évaluation du stock du merlu, s'agissant d'un stock partagé dans la mer Adriatique du Sud dans le cadre des activités du groupe d'évaluation des stocks de poissons en Méditerranée STECF-EWG et du Sous-Comité d'évaluation des stocks (SCSA-SAC) de la CGPM présentée par M.me Maria Teresa Spedicato (COISPA).** M.me Spedicato explique tout d'abord les mécanismes qui mènent à la formulation des évaluations sur les stocks et successivement à l'approbation au sein du STECF et du SCSA de la CGPM. Ensuite elle présente dans les détails le cas du merlu de l'Adriatique du Sud (FAO GSA 18), une espèce partagée entre l'Union Européenne (Italie), l'Albanie et le Monténégro, une étude d'évaluation menée dans le cadre du projet AdriaMed et qui a été ensuite approuvée aussi par le STECF et par le SCSA. L'analyse montre qu'une réduction considérable de la mortalité pour pêche «F» est nécessaire. L'étude a pris en examen deux hypothèses: un scénario qui prévoit une réduction de la F de Fmsy jusqu'à 2015, avec une réduction progressive annuelle de F de 30%, la deuxième hypothèse prévoit une réduction



de F Fmsy jusqu'à 2020, avec une diminution annuelle progressive de F de 15%. Les deux cas entraînent une perte initiale qui est compensée à long terme. Le but de reconstitution du stock au niveau rendement maximal durable peut être atteint progressivement à travers un plan pluriannuel qui va demander une réduction de F à court terme majeure par rapport au moyen terme. La réduction de la F sera atteinte, en limitant l'activité de pêche et probablement en diminuant également la capacité de pêche. La pêche au merlu en ce moment vise aux juvéniles et par conséquent il faudrait prendre en considération des mesures comme par exemple l'augmentation de la sélectivité et de la taille minimale de capture.

- Après la présentation, M. Giampaolo Buonfiglio (AGCI Agrital) prend la parole et après avoir demandé des explications sur les données de référence de l'évaluation, il se dit préoccupé par le décalage temporel entre les résultats de l'évaluation des stocks et la période prise en examen.

A la fin du Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de la Méditerranée du STECF, auquel il avait participé en tant qu'observateur pour représenter le CCR MED, il avait exprimé la même préoccupation. En effet, les évaluations, les prévisions et les propositions de gestion formulées en 2011, ont été rédigées sur la base des données fournies par les Etats Membres pour 2010 et donc les propositions qui en résultent, seront présentées – dans le meilleur des cas – dans le deuxième semestre 2012, c'est-à-dire plus ou moins deux ans après la période d'observation et d'évaluation. Cela peut entraîner des différences souvent très considérables par rapport à l'abondance (ou l'état de souffrance) de certains stocks entre ce que les pêcheurs voient à bord des navires jour après jour et la situation qui est décrite par les résultats scientifiques qui se fondent sur les données officielles communiquées par les Etats Membres en matière de ventes des produits de la pêche. Ce décalage temporel ne permettrait pas d'évaluer l'impact des mesures de gestion adoptées récemment sur l'état des stocks (comme la maille carrée de 40 millimètres et le filet à maille losange de 50 millimètres). L'expert précise qu'un certain retard est inévitable, mais dans ce cas-là, le décalage a été inférieur à un an (les résultats publiés sur la base des données 2010 ont été présentés au mois d'octobre 2011). A ce propos, M. Buonfiglio propose de rédiger une lettre adressée à la DG MARE, afin de mettre en évidence l'effet du décalage temporel entre la collecte des données disponibles et la mise en œuvre des politiques en matière de pêche.

- M. Antoni Garau Coll (FBCP) demande une explication sur la dimension des mailles utilisées dans les deux côtes de la Mer Adriatique orientale et occidentale. M.me Spedicato explique que la période de collecte de données ne se réfère pas à la mise en application de la dimension des mailles de 50 millimètres, mais que cet aspect est inclus dans les modèles des années successives.
- M. Alain Rico (Amop) fait noter la nécessité de prendre en compte aussi les paramètres environnementales, comme la température, et il met en évidence que en 2006 et 2007 on a eu des conditions climatiques idéales. Il demande aussi si dans l'analyse présentée le nombre de navires ainsi que l'augmentation de la dimension des mailles ont été pris en compte, il estime également qu'avec moins de navires et une augmentation de la dimension de la maille, la quantité des captures serait inférieure. M.me Spedicato explique que on n'a pas montré toutes les données utilisées pour l'analyse à cause de la grande



- quantité de données. Elle ajoute par ailleurs, qu'en réalité les deux pics de recrutement indiqués peuvent être causés par les facteurs environnementales positifs, mais elle explique que, si, d'une part il faut considérer la diminution du nombre des navires, de l'autre part, il faut prendre en considération la modernisation au niveau technologique des nouveaux navires. Elle avoue enfin qu'il est nécessaire un échange d'informations plus dynamique avec le secteur pour implémenter un système de gestion plus flexible.
7. M. Dimitri Taoultzis (Pepma) rappelle qu'une majeure collaboration est nécessaire avec les pêcheurs et que le modèle ne prend pas en compte plusieurs aspects, comme par exemple, la migration des espèces à cause du changement climatique, la présence de données sur la pêche qui ne sont pas enregistrées, l'impact d'autres espèces, la présence de plancton, etc. Il fait noter que la CE n'a jamais écouté les problèmes de la Mer Egée. M.me Spedicato explique que les facteurs environnementales peuvent agir à la faveur ou contre la recrutement, et par conséquent aussi sur la productivité. Une fois remarqué l'impact positif (comme les deux pics de recrutement), il faut chercher d'optimiser son effet.
 8. M. Mario Ferretti (Federcoopesca) fait noter le problème de la dimension des mailles pour sauvegarder les juvéniles. Une dimension du maillage efficace pour le merlu pourrait être d'au moins 70 mm et vraisemblablement de 100 mm, mais cela signifierait la fin pour la pêche. Un filet à mailles de 50 millimètres pourrait être efficace pour d'autres espèces, mais sûrement pas pour le merlu. De plus, il ajoute que l'analyse mono-espèce pourrait être fautive, et que par contre, une approche éco-systémique pourrait mener à des meilleurs résultats. Le problème de la réduction de la capacité et de la mesure de la capacité a été cité puisque, comme déjà noté par M.me Spedicato, la capacité peut être réduite en CV (cheval vapeur) ou KW, mais on ne peut pas réduire la capacité de capture. M.me Spedicato partage l'avis qu'une maille de 60 mm n'est pas suffisante pour sauvegarder les juvéniles du merlu, et au même temps, cela entraînerait la perte d'autres espèces. Elle signale également que l'augmentation de la longueur à 16 centimètres pour le merlu, qui est une espèce résistante, entraînerait une amélioration aussi au niveau de la productivité. Afin de sauvegarder les juvéniles, d'autres mesures sont prévues, comme par exemple la protection des zones de croissance. Une approche éco-systémique est nécessaire, mais il est indispensable de connaître la situation de chaque stock.
 9. La représentante d'Oceana se dit étonnée par les commentaires des autres participants se plaignant du fait que la CE ne s'en tient qu'à l'avis scientifique sans écouter les avis des parties prenantes, vu que, d'après elle, l'avis scientifique du STECF et du SAC semble s'avérer ignoré par les décideurs politiques. Oceana ajoute qu'en réalité pour la Mer Méditerranée aucun plan de gestion n'a été rédigé s'appuyant sur les données scientifiques.
 10. Le représentant du WWF souligne le rôle potentiel très important du CCR en matière de formulation des plans de gestion pour les stocks partagés en impliquant tous les acteurs participant à tel ou tel type de pêche. A ce propos, il exprime la nécessité que les administrations nationales puissent participer, en tant que parties prenantes, aux réunions ad hoc du CCR concernant la gestion des stock partagés.
 11. **Evaluation du stock du merlu (*Merluccius merluccius*) dans la GSA 07 - Golfe du Lion présentée par M.me Beatriz Guijarro (IEO-COB).** M.me Guijarro présente l'évaluation dans la zone FAO GSA 07, du stock de merlu, s'agissant d'un stock partagé au niveau communautaire entre France et Espagne, déjà reconnu aussi par le STECF e par le SCSA.



Pour cette analyse, les données qui ont été prises en considération relèvent de la pêche (données sur les débarquements des 4 flottes actives différentes) et des données sur la pêche indépendantes (recherches MEDITS de 1998 à 2008). Les résultats des analyses montrent que le stock est surexploité (augmentation de la surexploitation) et que ce stock est appauvri. Pour atteindre l'objectif de limiter la surexploitation, les recommandations suivantes ont été présentées: il faudrait améliorer le modèle de pêche des pêcheurs afin de trouver une correspondance entre la longueur minimale de capture et la taille minimale de débarquement; fermer les zones de croissance, réduire l'effort de pêche au chalut, en limitant la durée de la sortie, le nombre de navires, la puissance motrice « Bollard pull » et/ou la dimension des chaluts. De plus, afin d'éviter la surexploitation du recrutement, les recommandations suivantes ont été présentées: il faudrait réduire l'utilisation des palangres et s'engager à augmenter le filet maillant ou au moins essayer de conserver la BGS (biomasse des géniteurs du stocks); fixer des périodes de fermeture pour les palangriers et les filets maillants pendant la saison de la reproduction; arrêter l'effort de pêche dans les zones de pêche à accès réglementé (FRA) de la CGPM.

12. M. Mario Ferretti (Federcoopescpa) qui a ouvert le débat, précise la définition de « Bollard pull » comme la capacité de traction du chalutier.
13. M. Dimitri Taoultzis (Pepma) fait noter l'importance de « l'entrée du chalut ».
14. M. Alain Rico (Amop) demande des explications pour ce qui concerne la durée de la période de fermeture de la zone de croissance et il exprime la nécessité d'inclure également des causes externes à la pêche comme la pollution.
15. M. Rafael Mas (EMPA) fait noter, en outre, qu'il est nécessaire de considérer d'autres facteurs dans l'étude et qu'il faudrait construire un rapport de confiance entre scientifiques et pêcheurs.
16. M. Eusebi Esglesas Pares (FNCCP) évoque l'importance du dynamisme économique du secteur vu que la future proposition de réforme ne mentionne pas d'aides à la démolition. D'ailleurs, il informe les participants que en Catalogne les palangriers ont décidé de leur plein gré de respecter une période de fermeture.
17. **Suite au débat général qui a eu lieu, après les deux présentations précédemment illustrées, la nécessité de renforcer la coopération entre le secteur scientifique et celui de la pêche a été plusieurs fois rappelée. Tous se disent d'accord sur le fait que les recommandations scientifiques, comme d'autres documents formulés par les parties prenantes, doivent être pris en charge pour la rédaction des plans de gestion pluriannuels.**
18. **La question des rejets - monitorages et collecte des données, présentation de M.me Maria Teresa Spedicato (COISPA).** M.me Spedicato commence la présentation en citant les différentes définitions de « rejets », adoptées par l'ICES et par la CGPM. Elle rappelle le but scientifique, conformément à l'art. 3 de la proposition de règlement de réforme de la PCP : «éliminer les captures indésirées provenant des stocks commerciaux et à faire en sorte que, progressivement, toutes les captures issues de ces stocks soient débarquées ». Dans le cas de la Mer Méditerranée, on fait référence principalement au poisson « sous-taille ». Le Règlement européen concernant la collecte de données à partir de 2002, et le nouveau Cadre pour la collecte de données (2009), ont introduit et successivement amélioré l'obligation de saisir des données concernant les rejets. On peut collecter ces données



pendant les sorties de pêche. Toutefois, il est difficile de saisir des données des petites embarcations, qui n'ont pas assez de place pour transporter un observateur à bord. La collaboration est extrêmement importante.

19. M. Mario Ferretti (Federcooesca) ouvre la discussion, en expliquant la différence dans la formulation de la définition proposée par l'ICES par rapport à celle de la CGPM et dans la proposition de réforme de la CE, qui se réfère exclusivement aux "stocks commerciaux" .
20. M. Dimitri Taoultzis (Pepma) se dit préoccupé par la proposition de la CE qui semble vouloir garantir des aliments biologiques pour animaux pour l'aquaculture. Si le poisson n'était pas pêché, il serait utilisé pour nourrir les poissons en mer. Il demande de mieux expliquer ce qu'on considère « espèce commerciale » et enfin il exprime l'inquiétude des pêcheurs grecs qui estiment qu'il y ait des grands intérêts économiques à la base de cette proposition.
21. M. Giampaolo Buonfiglio (AGCI Agrital) rappelle que le CCR MED a déjà exprimé sa propre position sur les rejets et que le but de cette réunion est celui d'aborder cette question, sur la base des informations disponibles par rapport aux rejets. Il reconnaît que le problème, par rapport à la Méditerranée est complètement différent dans la Mer du Nord, où l'on enregistre des niveaux minimaux de rejets qui concernent seulement quelques espèces. Il ajoute une réflexion « philosophique » quant à la façon de communiquer l'avis du CCR MED à l'avenir pour qu'il soit écouté à Bruxelles. Il estime, en effet, que bien que les lignes directrices de la réforme soient déjà tracées, si le CCR MED envoie un avis qui révèle l'accord de tous ses membres, son impact serait en principe bien plus fort sur les décideurs, par rapport à la pratique habituelle de présenter les avis approuvés à la majorité mais qui, au bas de la page, mentionnent les avis contraires des associations minoritaires, qui finalement ne font qu'affaiblir le message. M. Buonfiglio demande donc aux participants de faire l'effort pour atteindre, dans la mesure du possible, l'unanimité.
22. Le représentant du WWF se dit tout à fait d'accord avec M. Buonfiglio et il met en évidence l'importance de concerter les éléments clés de la réforme, nécessaire pour la Méditerranée.
23. M. Philippe Maraval (administration française) précise que les négociations ne sont pas planifiées à l'avance, il exprime son avis favorable sur la régionalisation, en tant qu'objectif commun qui doit prendre en compte des spécificités régionales.
24. La représentante d'Oceana est pleinement d'accord avec la réflexion de M. Buonfiglio. Elle cite un exemple d'avis commun partagé et adopté par le LDRAC sur l'utilisation des DCP (dispositifs de concentration de poissons). Le processus a été transparent et tous ont participé. Elle estime que pour atteindre une telle situation dans le CCR MED, il faudrait améliorer les processus de consultation.
25. M. Marco Rinaldi (ETF) dit que les recommandations du milieu scientifique devraient être prises en compte préalablement avec les représentants du monde de la pêche, pour adopter des politiques efficaces.
26. La représentante d'Oceana exprime son avis favorable à l'interdiction des rejets, mais elle ne partage pas comment cette interdiction a été présentée dans la proposition de la Commission.
27. La représentante du WWF explique que son organisation donne la priorité à la diminution des captures accessoires de la pêche tout en améliorant l'activité de pêche à travers une sélectivité majeure des engins de pêche, à travers des périodes/zones de fermeture, etc.



Une stratégie de diminution des captures avec des objectifs clairs et des échéances précises devrait constituer un élément essentiel d'un plan de gestion spécifique pour la pêche. L'interdiction des rejets serait supportée seulement si l'objectif de réduire les captures accessoires ne sera pas atteint dans le délai fixé.

28. Le coordinateur, à la fin du débat, remercie les participants, et il précise que, comme décidé, le Secrétaire va rédiger une lettre adressée aux services de la DG MARE.

